

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 juillet, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 26 juin 2023

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **15**- votants **18**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia – BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absent** : FEUTRIER Lucie

**Pouvoirs de :**

FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine  
GARCIN Aurélien à MOULIN Dominique  
FEUILLASSIER Stéphanie à Sylvie COURT

**Secrétaire de séance** : Dominique MOULIN

**OBJET : REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE DE GUILLESTRE :  
ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

N°20230704-05

*Rapporteur : Maxime BERARD*

### Synthèse et exposé des motifs

La Mairie de Guillestre n'est pas accessible à tout public et l'accueil est relativement mal configuré, entraînant des difficultés pour les administrés comme pour les agents municipaux. De plus, la Mairie a eu l'opportunité de s'agrandir début 2022 en investissant la partie du bâtiment auparavant utilisé par la trésorerie publique.

Afin de répondre à ces enjeux, il est prévu de réaliser un réaménagement global du bâtiment. Un premier projet avait été défini, qui n'a pas abouti.

Une consultation a été relancée afin de recruter une équipe de Maitrise d'œuvre pour réaménager la Mairie de Guillestre. la consultation a été publiée sur la plateforme Marchés publics AWS le 25/04/2023. Cinq offres ont été reçues et analysées selon les critères de jugement définis dans le règlement de consultation.

La commission des marchés, réunie le 26/06/2023 à 8h30, a analysé les offres et émis un avis favorable à l'attribution du marché au candidat ayant reçu la meilleure note.

**Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la volonté de réaménager le bâtiment de la Mairie de Guillestre ;

**CONSIDERANT** la consultation pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre effectuée entre le 25/04/2023 et le 01/06/2023 ;

**CONSIDERANT** les cinq offres reçues ;

**CONSIDERANT** l'avis de la commission des marchés réunie le 26/06/2023 à 8h30 ;

**VU** le budget principal 2023, et notamment l'opération 201 « restructuration de la Mairie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'atelier d'architecture GARCIN & COROMP, 21 avenue général Nicolas, 05 200 EMBRUN, ayant présenté une offre financière telle que :
  - Mission de base : 77 560 € HT et 93 072 € TTC, soit 11,08% de l'enveloppe prévue
  - Missions complémentaires : 15 400 € HT et 18 480 € TTC.
- **PRECISE** que le montant total des honoraires sera arrêté au stade APD, sur la base du pourcentage définie, soit 11,08% ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de Maitrise d'œuvre avec l'atelier d'architecture GARCIN & COROMP et à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 juillet 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

